

Communication annuelle sur le progrès

Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies

Février 2018

Description des mesures que Fondation a prises depuis son adhésion au Pacte mondial et mesure des résultats obtenus et attendus, principalement selon les indicateurs de performance de la GRI.

L'Organisation météorologique mondiale affirme que l'année 2017 sera l'une des trois plus chaudes jamais mesurées, après 2015 et 2016. Pourtant, malgré le consensus scientifique liant les émissions de gaz à effet de serre et les changements climatiques, les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines sont toujours en hausse. Depuis la COP 21, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, et malgré un consensus mondial et historique, les avancées concrètes se font attendre. À peine deux ans après, les gouvernements et l'ONU ont dû tenter de donner un nouveau souffle à la transition énergétique. La récente conférence sur le climat (COP 23) se tenait à Bonn a remis, encore une fois, en lumière l'urgence d'agir et la nécessité d'une amplification des efforts de tous les acteurs de la société. Plus que jamais, les enjeux internationaux ont des répercussions sur les enjeux locaux et les questions relatives à la façon dont les sociétés abordent le développement est centrale.

Malgré le consensus émanant de la COP 21 où les gouvernements se sont entendus pour limiter à 2°C ou idéalement à 1,5°C le réchauffement climatique, il est impératif que les actions des états et des organisations soient coordonnées. Le consensus doit maintenant se matérialiser par une action supranationale où chacune des nations et acteurs de la société civile doivent agir dans une perspective globale. Les sociétés dites développées, comme celle du Québec, se doivent d'être proactives dans la lutte aux changements climatiques et dans la lutte aux inégalités sociales. Le Québec possède les atouts nécessaires pour contribuer activement au développement d'une société plus prospère, équitable et respectueuse de l'environnement.

Le développement d'une société plus responsable interpelle les gouvernements au premier chef, mais aussi la société civile, les organisations, les groupes sociaux, les entreprises. La totalité des acteurs sociaux est concernée. Il est maintenant clair que les enjeux auxquels l'humanité est confrontée sont cruciaux et la démonstration a été faite qu'on ne peut dissocier les enjeux sociaux, environnementaux et économiques. Face à des enjeux tels que la sécurité alimentaire, l'accroissement des inégalités, la création d'emplois et les libertés

citoyennes, il est primordial que les tous les acteurs fassent preuve de responsabilité à l'égard de la nature et de la société. La nécessité d'une démarche intégrée où le concept de développement durable prend tout son sens est devenue incontournable.

Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (ci-après appelé Fondaction ou le Fonds) est une institution indépendante, solide et innovante qui s'est imposé de fortes exigences en matière de gouvernance et de transparence. Depuis sa création, Fondaction cherche à agir sur le moyen et le long terme en prenant en compte, en plus des rendements financiers, des préoccupations de développement économique, d'équité sociale et d'intégrité environnementale dans ses systèmes et processus de gestion. Fondaction procède de la sorte dans ses relations avec les salariés, les actionnaires et les entreprises dans lesquelles il investit, ainsi que dans ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes.

La mission de Fondaction consiste à créer et maintenir des emplois en utilisant l'épargne des travailleuses et travailleurs comme levier de développement économique. Concrètement, elle consiste à offrir un mode d'épargne accessible aux travailleuses et travailleurs québécois et à canaliser ces sommes vers le financement d'entreprises québécoises grâce à un capital patient et une équipe, dont les objectifs intègrent les enjeux posés par les exigences de la productivité, de la rentabilité et du développement durable.

Pour chacune des activités, la direction et les salariés de Fondaction ont le souci constant des impacts de leurs façons de faire, questionnent et recherchent les meilleures pratiques. Les attentes et les intérêts des différentes parties prenantes contribuent à l'identification des grandes orientations et des enjeux stratégiques de Fondaction en cohérence avec sa raison d'être. Une partie des activités de Fondaction consiste à effectuer divers investissements directs au sein de petites et moyennes entreprises du Québec y compris des entreprises d'économie sociale. Afin de sensibiliser ces entreprises aux enjeux évoqués par le Pacte mondial, les contrats ou conventions de financement prévoient la prise en compte des dix principes du Pacte mondial et ce, depuis 2012. Pour toute la durée de leur partenariat avec Fondaction, les entreprises s'engagent à respecter ces principes et à considérer leur adhésion au Pacte mondial. De plus, en 2018, le Fonds intégrera une clause relative aux objectifs de développement durable de l'ONU dans les contrats ou conventions de financement.

DROITS DE LA PERSONNE

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de la personne dans leur sphère d'influence; et
2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices des violations des droits de la personne.

Les activités d'investissement de Fondation étant réalisées essentiellement au Québec, où les droits de la personne sont garantis par la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte québécoise des droits et libertés. Le respect des droits de la personne en est d'autant facilité. Fondation considère que l'emploi constitue le premier moyen de participer à la création et à la redistribution de la richesse, de s'intégrer à la société, d'assurer la vitalité régionale et de contribuer à l'épanouissement des personnes et à la réduction des inégalités. Cette vision s'incarne, entre autres, par l'importance accordée au développement d'entreprises inscrites dans un processus de gestion collaborative, d'entreprises d'économie sociale (autocontrôlées, coopératives ou autres formes), ainsi qu'au développement d'entreprises dont les décisions ou activités contribuent à la protection ou à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

L'approche globale de gestion de Fondation tient compte des différents types d'actifs qui composent le portefeuille et surtout, des modes spécifiques de gestion et des objectifs choisis pour chacun. Elle a pour but de s'assurer que l'ensemble de l'actif de Fondation fasse l'objet d'une évaluation et d'une prise en compte des dimensions du développement durable, que ce soit par l'investissement direct en entreprises, par la participation à divers fonds partenaires et spécialisés ou par les placements sur les marchés financiers.

Fondation met à la disposition des entreprises qu'il finance directement un capital patient axé sur le développement et la création de valeur réelle sur un horizon de cinq à huit ans. L'approche de financement de Fondation intègre une évaluation des risques environnementaux et sociaux à l'analyse de chaque nouveau financement. La revue diligente interne peut être bonifiée par un diagnostic socioéconomique réalisé par des experts externes à Fondation et celui-ci fournit de l'information sur le mode de gestion, les relations de travail et le respect des normes auxquelles l'entreprise est assujettie.

La performance globale des entreprises du portefeuille d'investissement du Fonds se mesure par les retombées sociales, environnementales, territoriales, économiques, financières et entrepreneuriales des activités de chacune des entreprises. Afin d'en mesurer les impacts et d'être en mesure d'offrir ou de recommander un accompagnement approprié à chacune d'entre elles, le Fonds a établi une série d'indicateurs dont le déploiement est en cours de réalisation. Le Fonds agit en cohérence avec sa mission en accompagnant les entreprises afin de soutenir l'activité économique ainsi que la création et le maintien d'emplois de qualité dans une perspective de développement durable.

Afin de rendre disponible une offre de financement adaptée aux différents secteurs d'activité, de diversifier l'actif et de partager une expertise et des réseaux, Fondation investit aussi dans divers fonds partenaires ou spécialisés. Le Fonds contribue à l'adoption des meilleures pratiques au sein de l'industrie des fonds de capital d'investissement, en endossant les Principes de l'Institutional Limited Partners Association (ILPA). Les principes de l'ILPA constituent un cadre de discussion entre le gestionnaire commandité et les commanditaires investisseurs dans le but d'assurer une saine gouvernance des capitaux, une cohésion des intérêts entre le gestionnaire et les investisseurs ainsi qu'une transparence exemplaire dans la reddition de comptes. Depuis 2010, la convention de

souscription pour tout nouvel investissement dans un fonds spécialisé doit être accompagnée d'un rapport de conformité à ces principes. Dans le dernier rapport de développement durable de Fondation publié en septembre 2016, plus de 90 % des sommes investies dans des fonds partenaires ou spécialisés étaient dirigées vers un ou des fonds répondant à des aspects sociaux, environnementaux ou de saine gouvernance.

Pour les placements effectués sur les marchés financiers, Fondation fait appel à des conseillers en valeurs externes. Ceux-ci sont en majorité signataires des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU (PRI). Leur champ d'intervention est encadré par diverses politiques et mandats qui leur sont donnés. En plus de prendre en compte dans ses critères de sélection les positions et pratiques des conseillers en valeurs par rapport aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), Fondation privilégie ceux dont le siège social est situé au Québec. Lorsque Fondation détient des actions votantes dans des entreprises cotées en Bourse, directement ou par le biais de fonds communs dont il détient des unités, l'exercice des droits de vote doit s'inspirer des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et des politiques de Fondation.

Signataire des PRI depuis 2011, Fondation est actif au sein du réseau québécois des signataires des PRI et participe à la sensibilisation des marchés financiers à l'importance d'adopter des comportements responsables prenant en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Fonds soumet annuellement un rapport au secrétariat des PRI présentant sa contribution à chacun des six principes dans son approche de gestion des marchés financiers et dans l'octroi de financement privé aux entreprises

NORMES DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire;
5. L'abolition effective du travail des enfants; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Fondation a été créé à l'initiative de l'une des plus importantes centrales syndicales québécoises, la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Différentes dispositions à l'intérieur de la convention collective liant Fondation et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Fondation garantissent l'exercice d'activités syndicales. Fondation préconise l'égalité des chances dans le domaine de l'emploi et la convention collective du personnel syndiqué prévoit qu'aucune menace, contrainte ou discrimination ne puissent

être exercées à l'endroit d'une personne salariée en raison de sa race, couleur, nationalité, origine sociale, langue, sexe, grossesse, orientation sexuelle, état civil, âge, croyances religieuses, opinions politiques, handicap, liens de parenté, situation parentale ou de l'exercice d'un droit que lui reconnaissent la convention collective ou la loi. Il n'existe pas de différence dans les prestations versées selon les statuts d'emploi des salariés, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel, qu'ils occupent un poste temporaire ou permanent. Aucune personne salariée dirigeante ou dirigeant ne touche une prime au rendement. L'ensemble de la rémunération des employés syndiqués est soumis aux principes de la relativité et de l'équité salariale.

Fondation privilégie une approche de travail et d'échanges fondée sur les principes de la gestion collaborative qui intègre la prise en compte de facteurs humains tels que les relations et les réciprocity attendues au sein et entre les groupes de travail, les changements technologiques ainsi que les questions portant sur la santé et la sécurité. La convention collective prévoit le traitement de ces questions sur une base paritaire, en s'appuyant sur un comité des relations de travail qui recherche des ententes sur une base consensuelle pour les mandats qui lui sont confiés. Les délais de notification sont établis en fonction des situations.

Par ailleurs, les activités de Fondation ne présentent pas de risque concernant le travail des enfants et le travail forcé, les législations et réglementations requises étant en vigueur au Québec. De même, en regard de ses financements directs en entreprise, Fondation favorise des conditions de travail équitables et ne s'oppose pas à la volonté de syndicalisation des salariés dans une entreprise au cours du partenariat financier. Le Fonds n'intervient toutefois pas en matière de relations de travail en lieu et place de la direction de l'entreprise ou du syndicat. Le Fonds est en complète autonomie et sa gouvernance est exercée par une majorité de personnes indépendantes de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Dans ses relations avec ses fournisseurs, Fondation souhaite s'assurer que les biens et services produits le sont dans le respect des travailleuses et des travailleurs, des communautés et de l'environnement. À cet effet, le plan d'achat responsable contenu dans la politique d'écoresponsabilité énonce les principes à intégrer lors du choix d'un fournisseur. Le Fonds privilégie les produits et services locaux, réalisés par des entreprises syndiquées ou par des entreprises d'économie sociale. Faisant affaire avec des entreprises implantées au Québec, celles-ci sont assujetties à la Charte des droits et libertés canadienne et aux normes du travail du Québec. À notre connaissance, aucune n'a été condamnée pour des pratiques en regard des droits de la personne ou de la législation du travail.

Par ailleurs, le Fonds considère que ces engagements en matière de respect des normes du travail doivent aussi se déployer à travers ses activités d'investissement, Fondation souhaite agir comme vecteur de bonnes pratiques en matière de développement durable, notamment les enjeux relatifs aux conditions de travail. À cet effet, l'équipe d'investissement met de l'avant les principes de l'investissement responsable ayant des impacts positifs sur la société. Il s'agit de mettre en lumière des investissements comportant

des impacts positifs mesurables sous différents aspects sociaux, environnementaux et territoriaux.

ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement;
8. À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement; et
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Fondation a récemment adopté une politique en écoresponsabilité, en remplacement de la politique environnementale et de sa politique d'achat responsable, qui s'articule toujours autour de deux axes prioritaires : la gestion des matières résiduelles et les émissions de gaz à effet de serre dans une perspective de lutte aux changements climatiques. Cette priorisation est le résultat d'une procédure d'identification des aspects environnementaux internes significatifs où Fondation peut véritablement agir pour limiter ou diminuer son impact sur l'environnement dans le cadre de ses activités internes. Cette politique vise à intégrer les meilleures pratiques en développement durable dans les affaires courantes du Fonds notamment en matière d'achats, de transport, de gestion des immeubles et d'organisation d'événements.

Bien que les activités internes de Fondation présentent une empreinte écologique de faible intensité comparativement à celles d'autres secteurs d'activité, Fondation a adopté une approche intégrée de gestion des impacts environnementaux qui porte non seulement sur ses propres activités, mais également sur ses décisions d'affaires et sur l'amélioration des connaissances dans le domaine. La politique en écoresponsabilité vise à sensibiliser et à influencer nos parties prenantes internes et externes telles que les entreprises du portefeuille, les fournisseurs, les organisations présentes au Carrefour financier solidaire à Montréal et à l'édifice Fondation de Québec avec la participation de l'ensemble des salariés. Elles portent, entre autres, sur la gestion des immeubles, la gestion des matières résiduelles, le plan de transport durable à l'intention des salariés et la politique d'achat responsable.

Plusieurs initiatives internes ont été mises sur pied au cours des dernières années, la collecte des matières organiques a été instaurée en 2015 et l'aménagement d'un potager en collaboration avec une entreprise d'économie sociale locale constituent des actions concrètes en accord avec les valeurs du Fonds. Fondation est aussi un des signataires fondateurs de la Charte d'engagement envers le développement durable des commanditaires et partenaires d'événements du Conseil québécois des événements écoresponsables. Lors de ses cinq dernières assemblées générales annuelles, Fondation a

répondu aux exigences de la norme du Bureau de normalisation du Québec ayant trait à l'organisation d'événements écoresponsables, atteignant chaque année le niveau 4.

Fondaction, dans ses activités internes courantes, consomme peu de matières. Des biens durables comme le mobilier et le matériel informatique constituent les principales consommations matérielles de Fondaction. Dans ce domaine nous privilégions le mobilier fabriqué localement et les appareils écoénergétiques. La totalité du papier consommé à l'interne est certifiée « 100 % recyclé postconsommation » et nous tentons de faire de même pour les communications envoyées ou distribuées à nos actionnaires. Malgré la croissance de ses activités, la consommation relative de papier par Fondaction continue de décroître grâce aux efforts effectués à l'interne, mais aussi par la transmission électronique de communications et de documents à nos actionnaires.

La consommation d'eau est limitée à la consommation domestique et provient des réseaux d'aqueducs municipaux. Nos installations sanitaires sont équipées de toilettes à faible débit et les bouteilles d'eau de source ont été remplacées par des systèmes de refroidissement d'eau directement relié à l'aqueduc municipal. Par la nature de ses activités et sa présence en milieu urbain, Fondaction a très peu d'impact sur la biodiversité puisqu'aucun milieu sensible ne se trouve près des bureaux de Fondaction.

La consommation d'énergie est liée au chauffage, à la climatisation et à l'éclairage des espaces. Au cours des deux derniers exercices financiers, la consommation totale a légèrement augmenté, dû principalement à un hiver plus long et rigoureux, comme illustré dans le tableau suivant :

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Montréal	2 506 GJ	2644 GJ	2758 GJ
Québec	370 GJ	352 GJ	376 GJ
Total	2 876 GJ	2 996 GJ	3134 GJ
Intensité énergétique	1,04 GJ/m²	1,09 GJ/m²	1,14 GJ/m²

Fondaction considère aussi que son rôle d'investisseur est au centre de son action pour lutter contre les changements climatiques. Le Fonds continue d'innover par l'approche avec laquelle il aborde les investissements et comment son action en matière d'environnement ne se limite pas, par exemple, aux investissements dans les technologies propres. En effet, en tant que fonds d'investissement généraliste, Fondaction considère que des actions doivent être prises dans l'ensemble des entreprises, notamment celles des secteurs manufacturiers et des services. Cette vision de l'investissement se concrétise par des investissements qui intègrent les enjeux du développement durable de façon adaptée à

chacun des secteurs. À titre d'exemple, le Fonds a mis sur pied le Fonds Biomasse qui vise à promouvoir l'utilisation de la biomasse forestière dans les systèmes de chaufferie institutionnels et manufacturiers. Ce Fonds, mis sur pied en partenariat avec la Fédération des coopératives forestière et le gouvernement du Québec, est un exemple éloquent de l'approche sous-jacente aux investissements de Fondation car il constitue une démarche concrète qui allie les impératifs environnementaux, la promotion de l'activité économique au niveau local et les enjeux économiques et financiers des entreprises. Fondation a aussi financé l'acquisition d'une part d'un parc éolien avec la Nation huronne-wendat. Dans ce projet, Fondation a assuré un leadership structurant permettant à la Nation huronne-wendat de conserver le contrôle dans la gestion de leurs ressources naturelles en accord avec les valeurs autochtones tout en promouvant les énergies renouvelables. En plus de financer leurs projets, le Fonds offre expertise et accompagnement aux entreprises qui désirent effectuer des améliorations dans leurs processus de production en matière d'efficacité énergétique et autres enjeux touchant l'environnement.

Pour la portion de son actif investi dans les marchés financiers, Fondation adopte une approche cohérente avec sa mission en intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (facteurs ESG) dans ses choix de titres et de gestionnaires en valeur externes. Ainsi, depuis 2016, Fondation ne possède plus aucun placement lié à des entreprises détenant des réserves d'énergie fossile. De plus, Fondation est devenu signataire de la *Déclaration d'investisseurs institutionnels sur les risques financiers liés aux changements climatiques* en 2017. Cette déclaration regroupe plusieurs investisseurs institutionnels ayant un actif représentant plus de mille deux cents milliards de dollars. Cette déclaration vise à encourager les sociétés cotées en Bourse au Canada à améliorer leur divulgation d'informations relatives aux enjeux liés aux changements climatiques et créer un cadre collaboratif entre les différentes institutions afin d'identifier et d'évaluer les risques et opportunités en matière de changements climatiques. Voulant intégrer les principes de développement durable dans l'ensemble des classes d'actifs qu'il gère, Fondation détient, en date du 30 novembre 2017, plus de 67 M\$ d'obligations vertes et vise à ce que celles-ci atteignent progressivement 10 % des placements détenus sur les marchés financiers.

Au niveau international, dans le cadre du Sommet sur le climat qui se déroulait à Paris en 2017, Fondation a été le premier investisseur privé à annoncer son engagement au financement de l'initiative du Fonds LDN (Land Degradation Neutrality) pour un montant de 10 millions de dollars américains (USD). Ce fonds vise à lutter contre la désertification des sols et s'assurer que la superficie de sols de qualité soit suffisante pour soutenir les fonctions écosystémiques de celle-ci tout en étant garant d'une stabilité des terres arables essentielles à la production de nourriture.

Fondation estime que son rôle ne se limite pas à l'investissement, mais aussi à être un promoteur actif, au niveau local et international, de l'intégration des enjeux environnementaux dans toutes les sphères de la société. Des représentants du Fonds ont participé à de nombreux événements relatifs à la lutte aux changements climatiques tant au

niveau local qu'international. Ainsi, le président-directeur général et d'autres salariés de Fondation ont fait partie de la délégation québécoise lors de la COP 23 se tenant à Bonn et ont aussi participé au Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification se tenant à Ordos en Chine.

INTÉGRATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption par l'ONU des objectifs de développement durable (ODD) en 2015 a permis au Fonds d'intégrer un référent global dans ses prises de décisions et son positionnement. Fondation croit que ces objectifs constituent un cadre essentiel dans l'exercice de contextualisation, de communication et de référence des enjeux globaux de développement durable. Depuis ses débuts, le Fonds souhaite intégrer les principes de développement durable dans l'ensemble de ses activités et dans les relations qu'elle entretient avec ses parties prenantes. Les objectifs de l'ONU permettent d'établir un standard exhaustif applicable dans l'ensemble des activités, non seulement en tant qu'employeur et investisseur ainsi qu'en tant qu'organisation citoyenne. Ces objectifs peuvent donc percoler dans toute l'organisation et permettent de mieux coordonner nos actions en fonction d'un référentiel reconnu.

Fondation s'engage à promouvoir les objectifs de développement durable de l'ONU auprès des entreprises de son portefeuille et de ses autres parties prenantes. Au cours de l'année, le Fonds compte intégrer une clause relative à la prise en considération des ODD en plus de celle relative au Pacte mondial. De plus, les ODD seront partie intégrante de la reddition de comptes de Fondation présentée dans le Rapport de développement durable 2016-2018 réalisé selon les lignes directrices proposées par la Global Reporting Initiative. Des références aux objectifs seront incorporées dans le rapport afin d'identifier les enjeux sur lesquels Fondation agit ou prévoit agir.